

DECISION

N°D-20/53 portant délégation de signature

Le Président par intérim de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu la décision ministérielle du 17 décembre 2019 portant désignation de Monsieur Jérôme BASTIANELLI en qualité de de Président par intérim de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac.

DECIDE

Art. 1er. – Délégation est donnée à Madame Céline FERAUDY, Directrice de l'administration et des ressources humaines, en cas d'absence ou d'empêchement de plus de 48 heures du Président par intérim entre le 7 janvier et le 18 février 2020, à l'effet de signer, au nom du Président par intérim de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac tous actes et décisions, à l'exception des décisions mentionnées aux points 9° et 10° de l'article 10 du décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004, des actes effectués en tant que personne responsable des marchés, de la convocation du conseil d'administration et de la signature des contrats de travail.

A Paris, le 07 JAN. 2020

Jérôme Bastianelli

Président par intérim

★musée du **quai Branly - Jacques Chirac**

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07

téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 71 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr